

AXESS persiste et signe malgré le 1^{er} avril !

Ordre du Jour :

1. Approbation du PV de la Commission mixte paritaire du 18 mars 2025
2. Prévoyance et Organisme Paritaire de Prévention des risques professionnels
3. Négociation CCUE : Classification, rémunération, durée et temps de travail
4. Négociation CCUE : Égalité professionnelle, égalité de traitement, lutte contre les discriminations
5. Politique salariale
6. Questions diverses

Déclaration d'AXESS, déclaration de Sud, Réactions FO, CGT et CFDT

1. Approbation du PV de la Commission mixte paritaire du 18 mars 2025

Sous réserves des modifications, le PV est approuvé à l'unanimité.

2. Prévoyance et Organisme Paritaire de Prévention des risques professionnels

Vote sur la mise en place de la CPS

La CGT indique ne pas avoir de mandat avant la fin juin, mais cela n'empêche pas la poursuite des travaux, la CMP pouvant les mener. Les dates du 28 mai et du 13 juin sont donc retenues pour ces travaux. Pour rappel FO avait voté contre la mise en place d'une CPS.

Constitution de l'OPP : proposition d'accord AXESS

Un point de blocage subsiste concernant les modalités de prise de décision à l'OETH, ce qui provoque des tensions parmi les organisations syndicales. Le vote ne peut donc pas avoir lieu, ce sujet relevant exclusivement du Conseil d'Administration de l'OETH.

3. Négociation CCUE : Classification, rémunération, durée et temps de travail

Suspension de séance afin de permettre aux organisations syndicales de définir leur position sur la négociation de la CCUE.

La CFDT demande le chiffrage du projet afin d'évaluer la marge de négociation et insiste sur la nécessité de réunir l'ensemble des organisations syndicales sur ce point. FO, CGT et SUD ne s'y opposent pas et rappellent que la réflexion doit partir des besoins plutôt que des budgets. Par ailleurs, toutes les organisations syndicales refusent d'aborder la question de la durée et du temps de travail.

À la reprise, AXESS présente un historique de l'évolution de sa proposition.

AXESS indique qu'elle préparera le chiffrage pour la prochaine séance. FO constate l'absence de réponse et rejette encore une fois une architecture fondée sur une modularité budgétaire ajustée aux enveloppes (rendant la classification compatible avec l'austérité), ainsi que l'absence de garanties sur les droits : la proposition employeur est une véritable régression sociale. La proposition de classification d'AXESS adosse le salaire à la définition de l'emploi (à la seule main de l'employeur).

Pour FO, le salaire doit être adossé à la qualification et au diplôme, et donc au salarié lui-même. C'est la seule manière de garantir un maintien de salaire lors d'un changement de poste ou d'une embauche dans un autre établissement sur un poste similaire.

Les discussions s'enlisent sur la pénibilité, les critères classants et l'ancienneté, sans avancée concrète. AXESS reproche aux organisations syndicales de ne faire aucun compromis, tandis que ces dernières accusent AXESS de camper sur sa position.

FO rappelle que le processus dans lequel s'inscrit le principe de « pénibilité », est un processus d'individualisation des droits et que la réponse la plus pertinente a toujours été la réduction du temps de travail, notamment par l'établissement de congés supplémentaires.

Concernant l'ancienneté, AXESS considère qu'il s'agit là d'un principe inégalitaire et discriminatoire. Pourquoi des salaires différents pour un même emploi avec un même niveau de diplôme.

Pour FO, c'est de la manipulation! Un renversement de la réalité! En effet, l'ancienneté est un droit individuel garanti collectivement, un droit précisément égalitaire, un mécanisme automatique d'augmentation de salaire qui ne dépend pas de l'employeur. Et c'est bien là le problème pour AXESS! Qui veut mettre à bas les droits garantis tout en refusant de l'admettre.

4. Négociation CCUE : Égalité professionnelle, égalité de traitement, lutte contre les discriminations

AXESS reconnaît ne pas avoir fait d'avancées sur ce dossier.

5. Politique salariale

La conférence salariale étant prévue le 11 avril, la discussion est reportée...

Prochaine CMP, le 24 avril avec le même ordre jour

Pour FO : Murat Berberoglu, Franck Houlgatte, David Legrand et Michel Poulet